

ABONNEMENT

Un an 13 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 4 DÉCEMBRE

L'impôt sur la misère

Les représentants des principales Sociétés de charité privée, émus du projet voté par la Commission du budget et qui se propose de porter de 15 à 19 50 0/0 les droits sur les legs faits aux pauvres dont ils s'occupent, ont sollicité de M. le ministre des finances une entrevue qu'ils ont obtenue. Toutefois, M. le ministre, sans doute trop occupé, a chargé l'éminent fonctionnaire directeur général de l'enregistrement de les recevoir.

Les délégués ont fait ressortir tous les dangers qui résulteraient de l'adoption d'un pareil projet. Ces dangers n'avaient pas échappé à l'attention du gouvernement, mais, devant la nécessité d'équilibrer le budget, celui-ci n'a pas reculé devant un projet qui constitue un impôt sur toutes les formes de la misère humaine. Les inconvénients en sautent aux yeux : diminution des legs et des dons faits au profit des pauvres, non seulement de ceux auxquels vient en aide l'Assistance publique, mais encore de ceux dont prennent soin les œuvres privées ; par suite de cet amoindrissement des ressources consacrées au soulagement des malheureux, les charges de l'Etat et des établissements publics de bienfaisance s'accroîtront d'autant.

Ce que l'Etat prélèvera d'un côté sous forme d'impôt sur les pauvres, il sera amené à le rendre sous la forme de subventions prélevées sur les ressources générales du budget, et non seulement il ne se le dissimule pas, mais il espère qu'en faisant luire cet espoir auprès de certaines œuvres, il pourra les détacher de la ligue qui se forme pour défendre les intérêts des malheureux. Il n'échappera pas d'ailleurs que l'Etat entre ainsi à pleines voiles dans le collectivisme, qu'à l'initiative privée s'exerçant dans le sens le plus élevé il substitue l'action de l'Etat opérant à sa fantaisie, en faveur des œuvres qui lui plairont, au gré d'opinions mobiles. C'est du pur communisme et le danger devrait être signalé. Comme opération financière, elle sera médiocre d'abord et deviendra funeste ensuite par ses conséquences, car l'Etat déclarera ainsi assumer la responsabilité de soulager toutes les infortunes et, sur cette pente, il n'y a au bout que l'abîme.

Tous ces arguments et beaucoup d'autres ont été exposés par MM. Ferdinand Dreyfus, Brueyre et le docteur Bouloumié ; ils ont été accueillis avec beaucoup de paroles courtoises, mais si l'opinion publique, si les journaux démocratiques ne prennent l'affaire en mains, la confiscation des biens des pauvres s'accomplira.

Si de l'excès du mal il peut parfois sortir un bien, c'est d'espérer que cette première victoire du socialisme aura pour résultat de montrer aux pauvres, aux déshérités, aux victimes des misères humaines qu'il est leur pire ennemi et qu'ils seront les premières victimes de ce Moloch de notre âge.

L'ÉPITHÈTE DE « FRANC-MAÇON » Est une injure

M. Lorrain, directeur de la *Croix du Jura*, donnait sans commentaires, il y a quelque temps, la liste des franc-maçons de la région. Mais cette liste était précédée et suivie d'articles contre la franc-maçonnerie.

Cinq personnes portées sur cette liste et qui affirment ne pas appartenir à la franc-maçonnerie avaient intenté à M. Lorrain un procès en diffamation, lui demandant 2,000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal vient de rendre son jugement.

M. Lorrain a été condamné à 100 fr. d'amende et 1 fr. de dommages et intérêts à chacun des cinq plaignants.

« Attendu, dit le jugement, que la loi n'a jamais entendu que, pour être diffamatoire, l'imputation dût être de nature à atteindre l'honneur ou la considération aux yeux de tous ;

» Qu'il serait en effet absurde de prétendre qu'une accusation de nature à déshonorer ou à déconsidérer un homme aux yeux d'un grand nombre de personnes n'est pas de nature à porter, ainsi que le dit la loi, une atteinte à son honneur et à sa considération ;

» Que, si une accusation de nature à lui nuire aux yeux de tous pourrait être plus grave, il ne s'ensuit pas que celle qui diminue sa considération personnelle en le désignant à l'animadversion d'une fraction importante de l'opinion publique doive rester impunie ;

» Par ces motifs, etc. »

Voilà la Société franc-maçonnique en belle posture !

Un tribunal — et il ne sera probablement pas le seul — décide qu'en appliquant l'épithète de « franc-maçons » à des individus, on commet à leur endroit le « délit d'injures et de diffamation. »

Les franc-maçons de Lons-le-Saulnier seront sans doute ravis de voir condamner un journal qu'ils exècrent ; mais tous les autres franc-maçons de France seront profondément désolés.

Le nom de franc-maçon est pris dans un si mauvais sens, il est généralement si mal porté que les juges de Lons-le-Saulnier n'y ont vu rien moins qu'une injure et une diffamation, comme les plus gros mots du vocabulaire.

Nous ne savons pas si les magistrats de Lons-le-Saulnier ont compris toute la portée d'une telle jurisprudence, mais elle peut être considérable.

Et nous espérons bien que les franc-maçons ne s'en relèveront pas.

Ce qui serait drôle, c'est qu'ils appellassent de ce jugement.

Chambre des Députés

Séance du lundi 3 décembre 1894

Les fraudes électorales

Présidence de M. Burdeau, président.

M. le président fait connaître qu'il a reçu de M. le vicomte d'Hugues une demande d'interpellation concernant le procès de Toulouse.

M. le président du Conseil demande la fixation à un mois ; le gouvernement ne peut accepter que cette date.

L'interpellation est renvoyée à un mois.

M. le vicomte d'Hugues. — Ceux qui votent le renvoi à un mois en ont profité.

M. le président rappelle M. le vicomte d'Hugues à l'ordre.

Le budget de 1895

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895.

M. Michou est partisan des réformes, mais il n'est pas d'avis de faire toutes les réformes dans le budget. La grosse difficulté c'est d'équilibrer le budget ; tous les ans, on parle d'économies, et tous les ans, on propose des dépenses nouvelles.

M. Gustave Rivet constate que tout le monde est d'accord pour demander qu'on mette un terme aux accroissements des dépenses.

Les impôts indirects sont établis en contre-sens ; ils représentent toute la force active du pays, et c'est cette force qu'on atteint au lieu d'atteindre la richesse acquise.

L'impôt sur le revenu est le grand redresseur de torts ; il doit être le compensateur de l'inégalité des fortunes.

M. G. Cochery rapporteur général dit que, dans le discours de M. Jaurès et celui de M. Cochin, il a trouvé le même grief.

M. Cochery continue sa démonstration et s'efforce de prouver que la Commission du budget a opéré tous les dégrèvements possibles sur les divers chapitres.

M. Cavaignac. — Il s'est produit dans ces dernières années un changement dangereux dans l'orientation de la politique financière de la République.

Pour le prouver, M. Cavaignac se livre à l'étude des divers budgets votés depuis 1883.

Il faut, dit-il en terminant, l'accord d'un gouvernement progressiste et d'une majorité progressiste pour assurer une bonne gestion des intérêts de la France et une politique de réforme fiscale large et étendue.

M. Léon Say. — Partisan du droit des minorités, l'orateur ne veut point qu'une majorité fasse de l'arbitraire, ce qui s'est produit trop souvent, et que, sous prétexte de liberté de conscience, par exemple, on frappe ceux qui, appartenant à une confession quelconque, estiment avoir la liberté d'exercer la pratique religieuse qu'ils conviennent.

Revenant à l'impôt, M. Léon Say estime qu'il doit être réel. Il faut toutefois remarquer qu'il existe une différence entre l'impôt qui frappe la personne et celui qui touche un objet dont elle est propriétaire.

M. Léon Say dit que la politique du gouvernement, c'est la lutte contre les idées socialistes, sa politique financière paraît très différente.

L'orateur passe en revue les différents budgets de la République pour prouver que d'année en année, on accentue la fiscalité déjà trop considérable.

Plus que personne, dit-il, je suis sévère pour l'ancien régime et surtout pour la bourgeoisie de 1830, mais elle ne peut que s'amender et elle le doit pour jouer le rôle légitime et respectable qui lui appartient.

La modération républicaine veut dire la justice sans l'arbitraire.

Je supplie donc le gouvernement d'agir avec raison et sans passion et d'accepter quelques-uns des amendements qu'on lui propose.

Aujourd'hui mardi, séance publique.

INFORMATIONS

France et Russie

L'Empereur de Russie vient de conférer au Président de la République le grand cordon de l'ordre de Saint-André.

M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie en France, qui prochainement quittera Saint-Petersbourg pour rejoindre son poste à Paris, est chargé de remettre les insignes de l'ordre à M. Casimir-Perier.

Ce qu'on impose

Nous relevons dans le rapport de M. Paul Delombre sur le budget des finances le produit de quelques taxes spéciales curieuses : le nombre des billards existant en France en 1893 était de 89,397 qui ont été imposés pour 1,129,431 fr. 05 ; la taxe sur les 5,043 cercles avoués a produit 1,368,419 fr. 50 ; enfin la taxe municipale sur les chiens a produit 8 millions 683,737 fr. 25, et le nombre des chiens ainsi taxés a été de 2,530,145. Si l'on ajoute à ce dernier chiffre les chiens errants et les chiens exempts de taxe, on constate qu'il existe en France plus de 4 millions de chiens.

Les fraudes électorales de Toulouse

Avant-hier dimanche, la Cour d'assises de la Haute-Garonne, siégeant extraordinairement, a renvoyé le procès à une autre session pour supplément d'instruction, les culpabilités et complicités surgissant en nombre infini.

Le mariage de M. Crispi

M. Crispi épousera sa femme, M^{me} Lina Crispi, demain mercredi.

La nouvelle peut paraître étrange et pourtant elle est rigoureusement exacte.

M. et M^{me} Crispi, quoique mariés depuis longtemps, ne sont point, en effet, unis par l'Église, et cela par la bonne raison que le président du Conseil est divorcé, que sa première femme vit encore et que son premier mariage n'a jamais été annulé aux yeux de la religion.

Comment M. Crispi est-il arrivé à surmonter les difficultés qui s'opposaient à ce que sa seconde union fût bénie par un prêtre ? C'est ce qu'on ne sait pas bien. Mais il paraît que c'est le pape qui, de sa propre autorité et malgré l'opposition des cardinaux, lui a accordé cette faveur spéciale.

Le docteur Roux et l'Académie

L'Académie des Sciences morales et politiques a attribué à M. le docteur Roux le prix fondé par M^{me} veuve Audiffred.

Ce prix s'élève à la somme de 12,000 francs.

Il a été fondé pour récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quel que genre qu'ils soient.

Ce prix est décerné pour la première fois et tout le monde l'applaudira au choix de l'Académie.

Attaque de fraudeurs à la Frontière

Du Grand Echo du Nord.

Dans la soirée de jeudi, les préposés des douanes Louis Surger et Léon Lefox, de la brigade de Risquons-Tout, étaient en embuscade au sentier de l'Ours, sur le territoire de Neuville-en-Ferraie, quand ils virent venir trois individus armés de gourdins et porteurs de lourds ballots.

Les douaniers attaquèrent les fraudeurs qui leur opposèrent une vive résistance ; se voyant débordés les préposés tirèrent plusieurs coups

de revolver en l'air. Les fraudeurs s'enfuirent abandonnant leurs charges.

Les détonations avaient donné l'éveil à d'autres préposés qui se mirent à la poursuite des fuyards et parvinrent, à l'aide de leurs chiens, à en rejoindre deux ; Pierre Delemasure, rattauteur, trente-sept ans et Ernest Pessavages, vingt-un ans, tisserand. Le troisième a réussi à s'échapper.

Les ballots ont été saisis et mis en fourrière ; ils contenaient pour environ 200 francs de poivre en grain et 125,000 allumettes.

Commencement d'incendie à Berlin

Le feu a pris avant-hier au palais de l'impératrice Frédéric à Berlin.

Les dégâts ont été insignifiants, les pompiers ayant réussi à préserver à temps le mobilier et les magnifiques tableaux qui étaient menacés par l'incendie.

L'impératrice Frédéric et le comte de Cobourg étaient au palais quand l'accident s'est produit.

Chantage !

D'où vient ce mot ?

Une version courante veut qu'il ait eu pour origine la locution familière « faire chanter quelqu'un », c'est-à-dire l'obliger à faire, bon gré mal gré, ce qu'il ne veut pas. — par allusion à la coutume qu'avaient nos pères de chanter à table, au dessert.

En ce cas, cette honnête coutume, bien gauloise, aurait servi à baptiser une bien vilaine action.

Contentons-nous, faute de mieux, de cette explication.

Une fabrique d'explosifs qui saute. — Trois morts et vingt blessés

On annonce de Bruxelles que la fabrique de forcite de Cau-Lille a sauté.

Toute la région située entre Bourg-Léopold et Tongerloo a été secouée comme par un tremblement de terre.

La fabrique a été pulvérisée. On a retrouvé trois morts et vingt blessés.

Vieux bois

Le 7 décembre prochain on vendra à Coblenz 117 stères de bois de chêne, provenant des piles du pont des Romains à Coblenz. Ce bois a une existence de 1600 ans. Les restes du pont romain constituaient un danger pour la navigation pendant les basses eaux et ont dû être enlevés.

CHINE ET JAPON

D'après les dépêches de Shanghai, les Japonais ne signeront la paix que quand ils seront maîtres de Pékin.

Une troisième armée japonaise, forte de 24,000 hommes et commandée par le comte Takasima, est concentrée à Hiroshima ; on dit que son objectif est Formose ou Shanghai.

Un emprunt chinois

Pékin, 3 décembre.

Le gouvernement chinois a accepté les offres d'une maison anglaise pour l'emprunt de 1,200,000 livres sterling en or, à 4 1/2 0/0.

Londres 3 décembre. — Le Times publie une dépêche de Hiroshima disant que les civils ayant tiré des maisons sur les Japonais qui entraient dans Port-Arthur, ceux-ci se crurent le droit de les exterminer.

Le massacre fut horrible. Des femmes, des enfants même furent tués. Les prisonniers furent fusillés, hachés, mutilés. Plusieurs cadavres furent brûlés. (De source chinoise et sous toutes réserves.)

Les puissances étrangères

Dépêche de Shanghai au New-York Herald : La flotte anglaise est arrivée ici, mais ses ordres ont été changés. Elle est encore en dehors des eaux de Shanghai. Cinquante vaisseaux iront à Chusan.

Le croiseur allemand *Alexandrine* (14 canons), le navire français *Lutin* (quatre canons) et le croiseur espagnol *Don Juan* (7 canons), sont également dans le port de Shanghai.

La Réforme des Boissons

La Commission a statué définitivement sur les points réservés du rapport de M. Salis sur la réforme des boissons.

Elle a refusé d'assimiler aux bouilleurs de cru les brûleurs de pêches et de miel. Elle a cependant adouci les pénalités qui seront de 16 à 100 pour les délinquants de bonne foi et de 500 à 5,000 pour les vrais fraudeurs.

Tout en étant en principe, et jusqu'à plus ample informé, hostile à ce projet de loi, M. de Grandmaison a demandé à M. Salis que l'adoucissement de pénalité prévu par son projet pour les délinquants de bonne foi en matière de distillation de pêches et de miel soit aussi prévu pour nos délinquants de bonne foi en matière de distillation de mûres et de prunelles.

M. Salis a promis à M. de Grandmaison de tenir compte de cette observation.

PROPRIOS

On lit dans un journal socialiste au sujet du citoyen Baudin qu'on avait prétendu fou et interné :

« Baudin nous ont déclaré ses amis, est simplement installé depuis quelques jours dans une petite maison que possède notre collaborateur Turot aux bords de la mer, à Saint-Briac, près Dinard.

« Il est ridicule de vouloir le faire passer pour fou. La vérité est que Baudin est asthmatique, comme la plupart des porcelainiers, et que, se trouvant fatigué, il s'est décidé, sur

nos conseils, à prendre quelques jours de repos. »

Tiens ! Tiens ! Mais nous croyions que les socialistes étaient les ennemis de la propriété. Et voilà qu'ils vont en villégiature dans les maisons de campagne, appartenant à leurs amis.

Ah ! mais c'est que pour ceux-là, comme en toutes choses, il y a loin de la théorie à la pratique.

BULLETIN FINANCIER

3 décembre 1894.

Comme la liquidation de nos rentes, la liquidation des valeurs se fait en hausse. La cherté des reports sur certaines valeurs ne nuit en rien à la fermeté. Il faut dire que les intérêts en jeu en ce moment commandent la hausse.

Les places étrangères sont fermes. Le 3 0/0 finit à 102.62 1/2. De bonnes tentatives s'affirment sur les actions des Sociétés de crédit. Le Foncier s'inscrit à 920. La Banque de Paris est à 725 et le Crédit Lyonnais à 783.75.

Nos grands chemins sont bien tenus. Les reports n'ont pas été excessifs.

Nouvelle hausse du Suez à 3,922.50. Les chances de développement du commerce, non seulement entre l'Europe et l'Extrême-Orient ou l'Océanie, mais entre l'Europe et la côte orientale d'Afrique, font de ce titre une valeur unique au monde.

L'Italien a encore progressé à 85.75 avec un report de 08. Bien que le report ait été un peu élevé sur l'Extérieur, la hausse se poursuit sur ce fonds, on finit à 73 fr.

Un peu plus d'animation que par le passé sur les valeurs ottomanes. Les fonds russes très soutenus.

En Banque, les actions de la Compagnie des Indes occidentales cotent 502.50.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 1°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 3°
Midi,	751 m/m	au-dessus 5°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	9 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 3°

Notre procès

La municipalité de Saumur ayant mis, paraît-il, M. Francq en demeure de s'expliquer, nous avons reçu assignation à la requête d'un sieur Emile Francq, 101, boulevard Haussmann, à comparaître le vendredi 14 courant, devant le Tribunal correctionnel de Saumur.

On nous demande 5,000 fr. de dommages-intérêts.

M^e Maurice Bernard, du barreau de Paris, plaidera pour M. Francq.

MM^e de la Véze et l'abien Cesbron se présenteront, le premier pour le gérant, le second pour M. Paul Godet.

Disons, dès à présent, que nous entendons faire la preuve de nos assertions et que nos avocats serviront à leur adversaire une plaidoirie des plus documentées.

Elections au Tribunal de Commerce du dimanche 2 décembre

Le nombre de suffrages n'ayant pas été suffisant à ce premier tour de scrutin, il sera procédé à une deuxième élection, dont la date sera ultérieurement désignée.

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira, jeudi prochain, 6 décembre, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires suivantes :

- 1° Rapport de la commission de la voirie et des bâtiments ;
- 2° Adjudication des droits de place ;
- 3° Adjudication du balayage public ;
- 4° Adjudication des travaux d'entretien ;
- 5° Adjudication du chauffage des établissements communaux ;
- 6° Affaires diverses.

La foire

Est-ce le froid ? Est-ce simplement de l'indifférence ? On ne sait. Toujours est-il que notre foire d'hiver, malgré le nombre et la variété des spectacles forains, n'a pas le don d'attirer la foule sur le quai de Limoges.

Dimanche, il y avait bien un peu de monde, circulant devant les exhibitions variées ; mais la foule ne les envahissait pas comme nous l'avons vue quelquefois. Aussi les forains se plaignent-ils fort de la pénurie des recettes.

Hier soir, surtout, le quai de Limoges ne présentait aucune animation, et nous avons entendu plusieurs Barnum dire qu'ils allaient faire leurs malles cette semaine et s'en aller vers de plus enthousiastes et fructueuses contrées.

SAUMUR

Jambe cassée

Hier soir, un officier prévenait le bureau de police qu'un inconnu était tombé, sans connaissance, aux coins des rues Saint-Nicolas et de la Maréchalerie. Les agents de service s'y transportèrent et apprirent que l'homme malade, déjà reconluit à son domicile par les voisins, était un sieur Babin, employé chez M. Belon, commissionnaire, et demeurant rue des Écuries, qui, étant en état d'ivresse, s'était cassé la jambe.

Pêcheresse repentie

Une ouvrière habitant une commune très proche de Saumur, entraînée, samedi dernier, chez M. X... honorable négociant de notre ville

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Un seul homme à bord aurait pu donner le secret du mal qui emportait M. Raimbault. Cet homme c'était Dubreuil, le mécanicien.

Depuis que la générosité du vieillard et de sa fille avait fait rapporter l'arrêt prononcé par Kerdistel, Dubreuil était devenu plus farouche, plus haineux qu'il ne s'était encore montré.

Assidu à sa besogne, ne donnant prise à aucun reproche, à aucune critique, il n'en poursuivait sa vengeance qu'avec plus d'acharnement. Et cette vengeance réalisait en partie sa fin, puisqu'elle frappait déjà le père d'Hira.

Avec toutes sortes de précautions et de soins, le misérable avait pris l'empreinte de la serrure de la pharmacie. Avec non moins d'habileté, au cours des stations prolongées qu'avait faites l'*Alcyone*, il avait confectionné une clef qui lui permettait d'entrer à toute heure dans le laboratoire. Désormais il était le maître

de la vie de M. Raimbault.

Ce fut ainsi qu'il put, à la faveur d'une absence des officiers et de l'équipage, devant Constantinople, mêler à la boisson spéciale du vieillard, aux eaux minérales dont seul il se servait, le poison destiné à agir avec une telle efficacité. Dubreuil accompagna son crime avec une scélératesse consommée. Parmi tous les venins, il sut choisir celui qui, par sa nature, agit plus profondément en laissant le moins de traces, le virus de la noix vomique, cette effrayante strychnine dont on ne peut retrouver les vestiges qu'à l'autopsie du cadavre.

La quantité absorbée par la victime était suffisante pour produire un trouble grave dans ses organes. Mais Dubreuil savait qu'elle ne le tuerait pas du premier coup. Il fallait verser chaque jour une dose nouvelle de poison, dans des proportions telles que l'orgnisme fût dans l'impuissance d'éliminer à la longue ce principe destructif de la vitalité.

La besogne était relativement facile pour le mécanicien. Contiguë à la pharmacie, sa chambre pouvait s'ouvrir sans bruit, et l'assassin s'était exercé patiemment aux démarches cauteleuses, assourdissant le bruit de ses pas, se

glissant comme un voleur aux heures de la nuit où le sommeil apesantissait toutes les paupières. — Alors il s'avançait vers les divers instruments de la pharmacie, interrogeait cornues et alambics, et étudiait attentivement les ordonnances du médecin. Si bien que, chaque jour, il savait dans quelle mesure la dose du toxique était mélangée. — A Angers, pendant son séjour à l'école, le mécanicien avait beaucoup étudié la pharmacie.

Aujourd'hui, cette connaissance lui devenait précieuse pour l'accomplissement de son funeste dessein. Aussi, ne versait-il le poison qu'à coup sûr, sachant bien que la sagacité du docteur ne parviendrait pas à discerner la puissance nocive du virus d'avec l'action curative du remède.

L'arrêt à Athènes contraria un instant ses projets. Mais il se rassura bien vite. La victime était trop profondément atteinte pour en réchapper désormais. Et alors même que Dubreuil eût été forcé d'interrompre sa criminelle assidue, M. Raimbault n'en devait pas moins succomber dans un délai très rapproché.

D'ailleurs, le désir même du malade vint servir à point les intentions de son meurtrier.

Le séjour à terre n'avait amélioré d'aucune

sorte l'état de M. Raimbault,

Un matin, il fit appeler Mauduit et Kerdistel. — Mes amis, — leur dit-il, — je me rends très bien compte des progrès du mal. Il n'y a rien à faire que de me rapporter en France où je souhaite de mourir. Chaque jour de retard m'éloigne de plus en plus de la terre sacrée. Je vous supplie d'obtempérer à mon désir, et si l'état de la mer le permet, je vous demande de lever l'ancre aujourd'hui même.

C'était la supplique d'un mourant. Le front baissé, les deux hommes s'empressèrent de déférer à ce vœu. En conséquence, le malade fut transporté sur l'*Alcyone*, et, ainsi qu'il l'avait demandé, le yacht leva l'ancre le même jour.

IV

De la récente tempête, il ne restait plus de traces. Le soleil avait aplani la crête des lames. Mais il n'en fallait pas moins se hâter de fuir, car les heures, en s'écoulant, rendaient plus menaçant le voisinage de l'équinoxe.

L'*Alcyone* n'avait subi que d'insignifiantes avaries. Le vent tenant toujours à l'est, on établit les voiles goélettes et ce fut dans ce battement d'ailes que le léger navire salua la côte épique de la Grèce, emportant dans ses flancs, vers la Provence désirée, la victime et l'assas-

et, après avoir rôlé dans le magasin, achetait une paire de galoches qu'elle alla payer à la caisse. Mais la sœur du négociant s'aperçut que, au fond de son panier, la dame en question dissimulait une seconde paire de galoches non payée. On suivit la voleuse et, sur le pont Cassart, on la fit arrêter. L'ouvrière poussa les hauts-cris, protestant qu'elle avait acheté ces secondes galoches rue de la Tonnelles. On lui montra que les objets soustraits portaient la marque de la maison.

On ne maintint pas la personne en état d'arrestation; mais le négociant déposa une plainte au parquet. Revenue à de meilleurs sentiments, la chapardeuse écrivit au commerçant pour le prier de retirer sa plainte, offrant de rembourser les 3 fr. prix des galoches soustraites. Nous espérons, pour cette malheureuse, qu'elle ne se sera point repentie trop tard.

Election d'un conseiller général

L'élection d'un conseiller général pour le canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (scrutin de ballottage) a eu lieu dimanche dernier.

En voici le résultat: M. Pertué, 4,439 voix, élu; M. de Mieulle, 1,242.

Un malade tué par un infirmier à l'hôpital de Pouancé

Samedi, le parquet de Segré était prévenu qu'un fait de brutalité inouïe s'était passé à l'hôpital de Pouancé: un vieillard avait succombé à la suite des mauvais traitements à lui infligés par un infirmier. Ce dernier avait, disait-on, porté de nombreux coups à ce pauvre malade. Il avait occasionné la mort du malheureux auquel il était chargé de donner des soins.

Le parquet s'est transporté sur les lieux accompagné du docteur Chevalier, médecin-légitime, qui a fait l'autopsie du mort. Les charges qui en résulteraient contre l'infirmier seraient accablantes. L'infirmier a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Segré. Cet événement a produit à Pouancé la plus vive impression. L'inhumation de Robio, la victime de l'infirmier, a eu lieu samedi à deux heures et demie.

FAITS DIVERS

Brûlés vifs

Un affreux accident vient de se produire à Cailly, dans l'Eure. Deux petits enfants, laissés seuls par leur mère auprès d'un poêle, ont été brûlés vifs.

La mère, M^{me} Renault, a retrouvés les deux petits cadavres couchés l'un près de l'autre.

L'huître et le canard

La *Revue scientifique* raconte une petite histoire, dont le bon La Fontaine eût fait une fable, pour démontrer qu'on ne doit pas se fier aux apparences. Cette fable s'appellerait, j'imagine, *L'huître et le Canard*:

« Un marin ramassait, il y a peu de temps, un canard mort flottant à la surface dans la baie de Chesapeake. Un canard mort, cela n'a rien de rare, mais la façon dont ce palmipède a passé de vie à trépas est originale. Elle est indiquée par le fait que le bec de l'oiseau était enfoncé dans une coquille d'huître dont les deux valves s'étaient solidement refermées sur lui.

» La scène est facile à reconstituer. Le canard aperçut l'huître qui baille près de la surface, dirigea un coup de bec sur les chairs appétissantes, et est aussitôt pris, les valves se rapprochant. Il se débata et réussit à soulever l'huître (qui n'est pas attachée, mais attend le bon vouloir de l'ostréiculteur pour aller au marché); mais il ne peut la détacher: plus il se démène, plus elle serre son bec, l'empêchant de respirer; et l'oiseau meurt bientôt épuisé.

» Ce cas n'est pas rare: il y a en Virginie une localité où l'on ne peut songer à élever de canards à cause de l'abondance des anodontes qui, refermant leurs valves sur les pattes ou le bec des oiseaux, les tuent jusqu'au dernier.

» C'est égal, on n'aurait jamais cru que l'huître ait tant de malice. »

Dictons de décembre

Quand arrive la Saint Eloi
Laboureur peut rester chez soi.

Le bon saint Nicolas
Marie les filles avec les gas.

Décembre de froid trop chiche
Ne fait pas le paysan riche.

A la Saint-Thomas

Les jours sont au plus bas,

Quand Noël vient en clarté,

Vends ton boeuf pour acheter du blé.

Bronillards dans les avents,

Beaucoup de pommes, Normands.

Dans l'Aveni, le temps chaud

Remplit caves et tonneaux.

Décembre est le plus dur des mois,

Car il prend et ne rend pas.

Tonnerre d'hiver,

Tonnerre d'enfer.

A Noël les moucheron.

A Pâques les glaçons.

La fraude des confitures

Il n'est rien de plus extraordinaire, dit M. de Nansouly, dans le *Temps*, dans l'étonnant arsenal de la fabrication des produits alimentaires que les procédés employés pour fabriquer des confitures. Les chimistes spéciaux sont parvenus, dans cet ordre d'idées, jusqu'à l'in vraisemblable. Il n'entre plus ni sucre ni fruits dans leurs confitures: avec du potiron, de la glucose, de la gélatine et des essences chimiques d'une insidieuse perfection, on vous prépare, à volonté, quelque chose qui a l'aspect et le goût de la confiture de n'importe quel fruit; il n'y a que l'estomac qui ne s'y trompe pas, mais la pharmacie n'est-elle pas là pour tout réparer par des moyens sensiblement analogues?

En présence de ce triomphe de la convention culinaire, les ménagères nous sauront gré de leur indiquer un procédé pour fabriquer elles-mêmes et sans feu de véritables confitures.

Voici comment on procède:

On prend du bon vinaigre blanc, aussi peu falsifié que possible, et l'on y jette du sucre

l'abandon de sa faiblesse et de son inexpérience sur la terre. Rien n'avait annoncé, rien n'avait expliqué l'imminente catastrophe. Hira entra dans la mer vingt ans plus tôt, ignorante des orages et des secousses. Une terreur mystérieuse l'étreignait, lui ôtant jusqu'à la force de penser.

Elle ne pouvait faire qu'une chose: se traîner comme une âme en peine, dans les divers recoins du bâtiment, pour venir s'asseoir invariablement au chevet du moribond. Et là, le regard fixe, les pupilles dilatées, elle demeurait des heures entières, accoudée, ne quittant pas des yeux son père, inspectant son souffle, suivant la contraction de sa face, le ralentissement de ses mouvements. s'enquérant à toute seconde auprès de Kerdistel, auprès du médecin, en un mot, n'ayant plus qu'une vie interne d'hallucinée que meut un pouvoir occulte, et qui obéit à l'automatisme d'une influence subie.

Maintenant une immense tristesse l'avait saisie, mais une tristesse songeuse, farouche, qui ne voulait pas se laisser pénétrer. Elle était superstitieuse, Hira.

(A suivre.)

en poudre de façon à constituer un sirop. Puis on y plonge et l'on y laisse séjourner des fruits bien mûrs et bien secs. Au bout de quelques semaines, les fruits saturés de liquide se trouvent transformés en excellente confiture dont les plus gourmets se lècheront les doigts.

Nous laissons bien entendu à M. de Nansouly la responsabilité de sa recette.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle.

VITICULTURE

(Suite et fin)

Greffes sur Riparia tuées par le Pourridié

Il me reste à expliquer et à démontrer comment les Riparias greffés du Clos-Bonnet, près Saumur, ont été tués par le Pourridié.

On a placé, comme je l'ai dit plus haut, les racines des greffes sur la terre qui reconstruit les « moussiers ». La fermentation s'est peu à peu établie et généralisée dans cette masse de brindilles et a amené sa décomposition. Mais cette destruction des rameaux et des feuilles des sous-bois ne s'est pas produite sans développer une certaine chaleur qui a sollicité l'appel des racines du sujet Riparia.

De sorte que les racines du porte-greffe, au lieu de chercher à s'étaler entre deux couches de terre, ont plongé dans ce milieu qui les attirait et là elles ont été contaminées par le Pourridié, qui ne manque pas de se produire dans presque tous les dépôts de végétaux en décomposition.

Les racines, le Pourridié a gagné le tronc du porte-greffe, l'a progressivement envahi et détruit, puis finalement gagné le greffon français intimement uni à lui par la greffe.

Qui ne sait d'ailleurs que quand on plante des vignes françaises sur un arrachis de bois taillis, les jeunes ceps sont envahis par le Pourridié au fur et à mesure que les racines du bois laissées dans la terre pourrissent.

Mais ce qui prouve encore que ce sont bien les « moussiers », c'est-à-dire, dans le cas qui m'occupe, les ajoncs en décomposition qui sont la cause du Pourridié chez les greffes du Clos-Bonnet, c'est que, à la quatrième année de plantation, le vigneron, voyant que déjà la végétation de son plantis marchait mal, a ouvert des tranchées entre les lignes et les a garnies de fumier.

Au contact du fumier sont nées sur le tronc du porte-greffe, dans les parties qui n'étaient pas encore envahies par le parasite et à 8 ou 10 centimètres au-dessous du point de greffes, des racines qui se sont dirigées et développées dans la couche de fumier, et y sont restées parfaitement saines, quand tout, au-dessous d'elles, était détruit dans la tranchée principale, autrement dit l'ajou.

J'ai constaté encore que des racines qui s'étaient produites également à 8 ou 10 centimètres au-dessous du point de greffe et avaient suivi, presque en affleurant le sol, un trajet dans le sens de la ligne de plantation, n'étaient pas non plus contaminées par le Pourridié.

J'ai constaté enfin, sur toutes les greffes que j'ai fait arracher, qu'aucun cas d'affranchissement du greffon ne s'était produit, et qui aurait pu amener la destruction du sujet.

D'où il faut conclure nécessairement que si dans le terrain du Clos-Bonnet, riche et profond, très perméable, « les greffes sur Riparia » sont envahies et tuées par le Pourridié, la cause doit en être imputée au mode de plantation sur le moussier.

» Il convient aussi de remarquer que les racines qui ont pris naissance au contact du fumier déposé dans des tranchées parallèles aux lignes de plantation sur aujourd'hui garnies de sous-bois, ne sont pas attaquées par le Pourridié; ce qui tend à démontrer que le fumier n'est pas nocif pour les racines du Riparia.

» Ce cas intéressant montre encore qu'il ne suffit pas de planter un cépage dans un terrain qui convient à sa sève, dans lequel, en un mot, il peut s'adapter; mais qu'il est non moins important de ne pas le rendre nuisible aux racines du porte-greffe américain, en modifiant ses qualités naturelles par une manipulation spéciale.

» De l'accident qui s'est produit et est manifeste au Clos-Bonnet, il convient encore de tirer cette conclusion, que les vigneron du Saumurois et leurs voisins de l'Indre-et-Loire seront prudents en abandonnant la coutume traditionnelle de planter des vignes greffées sur « moussiers », car il s'exposeraient à voir disparaître, à bref délai, leur nouveau vignoble. » A. BOUCHARD.

Le nombre des personnes atteintes de *maladies de l'estomac et de la poitrine* est très grand. Comment se débarrasser de ces maladies? en prenant chaque matin une cuillerée à café de *Tisane Dussolin* qui se vend 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies. Vente en gros pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 2 Décembre 1894

Versements de 88 déposants (14 nouveaux),

38,239 fr.

Remboursements, 15,765 fr. 39

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

A la Petite Jeannette

31, rue d'Orléans, Saumur

M. J. CÔTARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de recevoir un très bel assortiment de **Bonneterie d'Hiver**, tel que: Châles, Jupons, Pèlerines lainage des Pyrénées, Bas laine pour dames et enfants, Camisoles laine, soie et flanelle en tous genres.

Articles pour Hommes: Gilets de chasse peau de daim, jersey, Caleçons laine, soie, coton. Très bel assortiment de Tissus pour Chemises flanelle garantie irrétrécissable. **Ganterie peau fourrée** pour hommes et pour dames; Gants lainage fantaisie et Gants jersey, depuis 0,65; très beau choix de Foulards et Cravates dernière création.

Parfumerie de marque à prix de fabrique.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste.

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE

FONDS		VALEURS DIVERSES		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	102 50	Est	939	Russe 4 0/0 1893	101 35
3 0/0 amortissable	100 75	Obl. 3 0/0 nouv.	170	4 0/0 Consol. 1re et 2e série	103 50
3 1/2 1894	107 55	Lyon-Méditerranée	110	3 0/0 or 1891	89 50
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Obl. 3 0/0	1170	Credit Foncier égyptien	555
Banque de France	3807 50	Midi	1170	VILLE DE PARIS	
Comptoir national d'Escompte	542	Obl. 3 0/0 nouv.	161	1855-60 3 0/0	579 50
Credit Foncier	920	Nord	1790	1865 4 0/0	553
Credit Industriel	519	Obl. 3 0/0 nouv.	181	1869 3 0/0	426 50
Credit Lyonnais	785	Orléans	1475	1871 3 0/0	419 50
Société Générale	469	Obl. 3 0/0 1884 nouv.	172	1886 3 0/0	118
CHEMINS DE FER		Ouest	1979	1894 2 1/2 0/0	104 50
Est-Algérien	578	Obl. 3 0/0 nouv.	172	CREDIT FONCIER	
Obl. 3 0/0	445 50	Ouest-Algérien	601	Communes 1879	703 25
		Obl. 3 0/0 nouv.	146	Foncières 3 0/0 1879	497
				Bons de lot de 100 fr.	62 50

ÉPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.
 Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
 Produits Alimentaires Félix POTIN.
 Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

A LOUER Belle Ferme

A proximité du bourg d'Alloues, canton nord-est de Saumur, contenant 29 hectares 51 ares, dont 17 hectares 51 ares en terres labourables, 10 hectares de pré et pâture, et 2 hectares de vigne. Convientrait pour faire de l'élevage. S'adresser à M. GIRARD, expert, 4, rue Pavée, Saumur.

M^{me} LOUISE, DE PARIS

La plus célèbre et la plus recherchée des SOMNAMBULES et CARTOMANCIENNES de France, diplômée, a l'honneur d'informer le public, qu'elle a ouvert au Cabinet de Somnambulisme, de Cartomançie, et qu'elle a pris sa résidence définitive à TOURS, 18, rue de Courset.

Recherches de parents, procès, mariages, affections, maladies, affaires, époques exactes des événements.

Consultations tous les jours : matin, de 10 heures à 11 heures; soir, de 3 heures à 6 heures

Consultations par correspondance contre mandat de 10 fr.

18, rue de Courset, TOURS.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
 Rue Saint-Jean, 39, Saumur.
 Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale
 de toutes les
AFFECTIONS DE LA PEAU
 Impetigo, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Pityriasis, Lèpre, etc., etc.
 MÊME DES Plaies Ulcérées variqueuses très incurables.
 Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée de toutes bourses; et, dès le 2^e jour, il diminue une inflammation sensible.
 M. LENOIR, A. V. D., Médecin-spécialiste, 11, rue d'Alsace, à Paris.
 Adresser aux Messieurs, à BELIGNY (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Conservés de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschaneliers, depuis 1 fr. 75
 Hafner, de Strasbourg, — 2 25
 Louis Henry, id., — 3 25
 Pâtés foie de canards, — 2 25
 Saucissons de poulet et de foie gras
FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévéque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Gruyère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles traiches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 20^e
 Saucisses et Cervelas fumés.
 Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.
 Poitrine fumée, Jambon d'York.
 Salade de museau de bœuf.
 Caviar de Russie
 Anchois de Norwège

ÉPICERIE NOUVELLE

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUCHEAU

Arrivages de **GIBIERS** tous les jours

PATÉS DE FOIES GRAS, marque Deschaneliers, depuis 1 fr. 65

FROMAGES : Camembert, Boudons, Gruyère, Comté et Emmenthal, Livarot, Brie, Port-Salut, Pont-l'Évêque, Hollande, Roquefort, Chouzé, etc.
Choucroute de Strasbourg, 1/2 k. 0 f. 20
Assortiment pour choucroute : Jambons, Saucissons, Saucisses, Cervelas, Poitrine fumée, etc.

Petits Fromages Suisses (Gervais) actuellement tous les vendredis
 Beurre fin (de la Laiterie de M. Barrault, Saint-Clément-des-Lévées) tous les mardis, jeudis et samedis.

Spécialité de Vins du Pays, depuis 0,35 le litre, la barrique 68 fr.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE. 12 PAGES IN 4^e

Sous la direction de M^{me} EMMELEINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

CARTES DE VISITE

L'Imprimerie Paul Godet

SAUMUR — Place du Marché-Noir — SAUMUR

78	Jacques de Courcelles
32	GOISLARD-HARDOUIN
65	Mademoiselle Claire Boisanger
37	FREDERIC DAVIGNON
56	Alexandre Severeigne
45	M ^{re} & M ^{re} EMILE BLANDINIÈRE
58	Marcel Odehouse
34	MADAME LEON DESTOURNELLES
33	Général K'Hotte

Gravure sur pierre, 3 fr. et 3 fr. 50. — Gravure sur cuivre, 4 francs; avec Plaque fournie par le Client, 3 fr.

ENVELOPPES pour Cartes: 0.50 - 0.75 - 0.90

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour **35 francs** un **COSTUME COMPLET** drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné

LE MAIRE,